

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal de Mûrs-Érigné (Maine & Loire)

Mardi 02 juin 2026 à 19h30

**EXTRAIT du registre des DÉLIBÉRATIONS**  
de la 3<sup>ème</sup> séance

Date de la convocation :	27 mai 2026
Conseillers en exercice :	29
Conseillers présents :	26
Procurations :	3
Publication de la liste :	08 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Mûrs-Érigné se sont réunis, salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de **Monsieur Fabien VÉTEAU, maire** :

Présents :

Fabien VETEAU, Maire  
Mme et Mrs Odile GINESTET, Yann GUEGAN, Philippe CAREAU, Bérenger BINET, Sandrine NGUYEN, Alain JUDALET, Chantal PLEURDEAU, Christophe RAMBAULT, Jean PESCHER, Eléonore DELAHOUSSE, Nathalie FOSCHIA, Yoann BURET, Barbara CASTANER ADELAIDE, Jacques GUIRONNET, Nathalie GOUABAU, Jacques BERGOFFEN, Jennifer KOCHOKIAN formant la majorité.

Mmes et Mrs Marie PERIGOT, Christelle CAILLEUX, Philippe MARTIN, Franck COQUEREAU, Laurence JOIGNON.

Représentés :

Angélique PERRINE-KAHN par Fabien VETEAU  
Agnès KLESSE par Christophe RAMBAULT  
Delphine BAZANTÉ par Eléonore DELAHOUSSE.

Quorum : 25/15

Secrétaire de séance :  
Jennifer KOCHOKIAN

### 33- Création d'emplois contractuels dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité – ADT

Rapporteur : Fabien VETEAU, Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'emplois non permanent à temps complet de 2 Adjoints techniques territoriaux, catégorie C en raison d'un accroissement saisonnier d'activité au Centre technique municipal (notamment dû aux festivités de la période) pour 2 mois ½ à compter du 15 juin 2026.

Ces agents assureront des fonctions d'Agent technique polyvalent pour notamment assurer des missions de : transport et installation de matériel pour les manifestations, réalisation de travaux liés à l'entretien et à l'aménagement des espaces verts, nettoyage des voies et espace publics (balayage, poubelles etc), ...

**VU** le Code général de la fonction publique ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le budget ;

**VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18 mai 2026 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au Centre technique municipal, avec une rémunération sur la base de l'indice brut 367.

Il est proposé aux membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, de :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Crée : 2 postes d'Adjoints techniques contractuels, à temps complet, du 15 juin 2026 au 30 août 2026
- Autorise le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par la loi et à signer les contrats afférents.
- Autorise le Maire à signer tout document et accomplir toute formalité s'y rapportant
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**À L'UNANIMITÉ (29 voix pour)**

La secrétaire de séance  
Jennifer KOCHOKIAN



Monsieur le Maire  
Fabien VÉTEAU

